

Qu'est-ce qu'un Centre Socioculturel ?

- ◆ C'est un équipement de proximité qui s'inscrit dans une tradition et avec un projet.
- ◆ C'est faire participer les habitants à son organisation et sa gestion.
- ◆ C'est un des maillons essentiels de la lutte au quotidien contre les exclusions.
- ◆ C'est la recherche du mieux vivre dans la Cité et dans le quartier en permettant à chacun d'en être acteur et citoyen.

Ce sont des partenaires institutionnels incontournables :

LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

La Ville participe sous diverses formes et associe les Centres Socioculturels en tant qu'acteurs incontournables et essentiels de la politique de la ville.

Au-delà de la mise à disposition de bâtiments, de matériels et de personnels, c'est une aide financière importante de l'ordre de 55 % du budget de l'Association et surtout un partenariat qui dure depuis près de 45 ans.

LA CAF DE LA SEINE SAINT-DENIS

La Caisse d'Allocations Familiales donne son agrément, sur la base d'une analyse des besoins sociaux prioritaires des familles du quartier. Elle le délivre pour une période qui n'excède pas 4 ans.

Le Centre Socioculturel doit répondre à 4 axes prioritaires qui sont :

- Etre un équipement collectif et polyvalent de quartier à vocation sociale.
- Offrir un accueil intergénérationnel et familial.
- Permettre aux usagers de participer aux animations de la vie sociale du quartier.
- Favoriser la concertation entre partenaires : collectivités locales, associations, institutions, travailleurs sociaux...

Selon la Caisse Nationale des Allocations Familiales : « Les Centres Sociaux sont, dans le champ de l'action sociale, les seuls équipements à caractère polyvalent et concourant à l'animation de la vie sociale du quartier ».

LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

C'est un réseau de professionnels au niveau local et national qui regroupe plus de 2 000 structures. C'est une base documentaire et d'information quotidienne. C'est aussi : des formations, des séminaires et des actions auprès de nos partenaires.

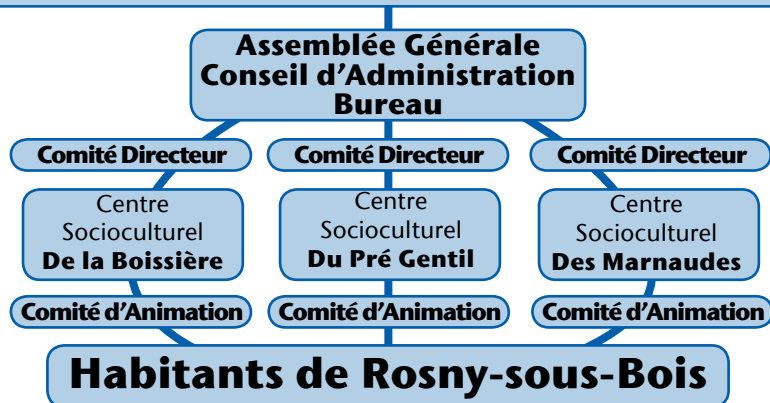
C'est donner les pistes de réflexions afin d'élaborer les futures orientations des Projets des Centres Sociaux. C'est une charte qui permet d'affirmer des valeurs partagées pour renforcer, au niveau interne mais aussi externe, la cohésion et les objectifs prioritaires à venir.

C'est surtout, pour Rosny-sous-Bois, une Association qui regroupe 3 Centres Socioculturels, implantés sur la Ville et répartis sur les différents quartiers : La Boissière, Les Marnaudes – Bois Perrier et le Pré Gentil.

C'est une centaine de Bénévoles et de Professionnels qui répondent aux besoins de plus de 1500 adhérents, 50 associations et plusieurs centaines d'habitants sur la commune.

Organisation de l'AGG

Association de Gestion Globale des Centres Socioculturels



QU'EST CE QU'UN COMITÉ D'ANIMATION ?

C'est une assemblée à laquelle sont invités des habitants, des adhérents, des représentants d'associations, des personnes ressources, des commerçants et des acteurs sociaux pour participer à l'animation et l'organisation du Centre Socioculturel. Le Comité d'Animation a un rôle consultatif et a pour mission d'élaborer des pistes d'actions et d'activités en étant une force de proposition au sein de la structure.

Il travaille à la réalisation du Projet Social par sa fonction de veille sociale du quartier. Ainsi, il participe à l'évaluation et à la définition des grandes orientations du Centre. Il est aussi un support pour favoriser l'échange entre adhérents de chaque activité et l'échange de paroles vers l'extérieur.

Mis en place en juin 2000 et se réunissant une fois par trimestre, le Comité d'Animation a aussi pour rôle de favoriser l'information et la communication, d'organiser la concertation et la coordination nécessaires entre tous les partenaires du Centre Socioculturel.

- ◆ Sur le principe du volontariat, les fonctions principales selon les statuts de l'AGG sont relatives à :
- ◆ La participation des habitants à la vie sociale de leur quartier et du Centre Socioculturel.
- ◆ La représentation des habitants au Conseil d'Administration de l'AGG.

QU'EST QU'UN COMITÉ DIRECTEUR ?

C'est une assemblée composée de personnes élues par les adhérents lors d'un Comité d'Animation. Il assure le suivi et de veille pour la gestion du Centre Socioculturel. Pour ce faire, le directeur informe les membres en matière administrative, financière, de ressources humaines et d'évolution du Projet Social. En cas de vote, chaque membre dispose d'une voix.

Tous les représentants des associations (1 titulaire et 1 suppléant) et des usagers (1 titulaire et 1 suppléant) sont élus pour 3 ans. Les élus municipaux sont présents le temps de la mandature, soit 6 ans.

Le Comité Directeur se réunit une fois par mois à la demande du directeur qui propose un ordre du jour et surtout donne tous les éléments budgétaires pour un suivi comptable de l'exercice annuel.

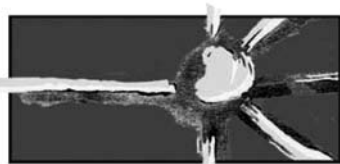
La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels

Charte des Centres Sociaux et Socioculturels de France

Extrait du texte adopté par l'Assemblée générale les 17 et 18 juin 2000

CONCEPTION D'UN CENTRE SOCIOCULTUREL

Le Centre Socioculturel entend être un foyer d'initiatives portées par les habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social et local pour l'ensemble de la population d'un territoire.



Fédération
de Seine - Saint - Denis

NOS VALEURS DE RÉFÉRENCE

Se plaçant dans le mouvement de l'Éducation Populaire, les centres socioculturels réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

LA DIGNITÉ HUMAINE

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude des acteurs des Centres Socioculturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

LA SOLIDARITÉ

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres Socioculturels depuis leurs origines.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres Socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers des leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens... Echanger des savoir-faire, entrer dans les réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

LA DÉMOCRATIE

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres Socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres Socioculturels entendent établir et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décisions concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, même modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie, c'est l'engagement civique des citoyens.